Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 27 mai 2025

Madame la Bourgmestre f.f.,
Madame la Directrice générale,
Monsieur le Directeur général adjoint,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 27 mai 2025, le point suivant :

Accès à l'emploi et rôle de la Ville de Namur : pour une stratégie claire et coordonnée

Monsieur le Président,
Madame la Bourgmestre f.f.,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,
Chers Collègues,

Un article de presse du 12 mai dernier soulignait les défis persistants que rencontre notre bassin namurois en matière d'emploi.
Si le taux de chômage est en baisse, une précarité structurelle subsiste, en particulier pour les personnes les moins qualifiées, les plus de 55 ans, et les demandeurs d'emploi de longue durée. L'article rappelait également, à juste titre, qu'un taux d'emploi élevé ne profite à la collectivité que s'il s'agit d'emplois durables, mais aussi porteurs de sens et respectueux de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

C'est dans ce contexte socio-économique fragile qu'est intervenu *« l'accord de Pâques »* du gouvernement fédéral, concrétisant la loi-programme : à partir du 1er janvier 2026, les allocations de chômage seront limitées dans le temps, à un maximum de deux ans.
Et même si des ajustements restent en discussion, cette réforme entraînera des conséquences directes sur les publics les plus fragilisés, et, par ricochet, sur les communes, via les charges supplémentaires qui pèseront sur leurs CPAS.

Cette perspective engage donc votre majorité locale, miroir de celle du gouvernement fédéral, à prendre ses responsabilités pour limiter l'impact social de cette mesure. Faute de quoi, c'est une double peine qui frappera les demandeurs d'emploi namurois d'une part, et notre CPAS d'autre part, appelé à intervenir davantage. Nous en avons déjà débattu dans cette enceinte, et ce n'est sans doute pas la dernière fois.

Dans ce contexte, je me suis replongé dans votre déclaration de politique communale (DPC), dans laquelle vous affirmiez :

> *« Pour Namur et ses habitants, un territoire entreprenant, qui crée les chances pour la mise à l'emploi et développe un écosystème économique dynamique…*

Avec la famille et l'école, le travail (activité professionnelle ou engagement bénévole) est le troisième pilier par lequel la femme et l'homme se construisent.

Pas de développement humain sans création d'activités, sans création d'emplois.

Pas de vie locale sans création d'entreprises.

La commune est le terreau idéal pour développer des initiatives innovantes. »

Vous ne m'en voudrez dès lors pas de vous rappeler les engagements que vous avez pris en faveur des demandeurs d'emploi namurois…

Ainsi, six mois après la constitution de votre nouvelle majorité, et au vu du contexte social préoccupant que j'ai rappelé, notre groupe souhaite connaître vos ambitions et vos projets concrets en matière d'accès à l'emploi.

Je souhaite donc interroger le Collège sur les points suivants :

- À l'instar de la Commune de Fleurus, qui a récemment annoncé la mise en place d'un plan d'action local pour l'emploi articulé autour de cinq axes, envisagez-vous l'élaboration d'un plan similaire, adapté aux réalités namuroises ?

- Existe-t-il aujourd'hui une coordination formalisée entre la Ville, les opérateurs d'insertion, le FOREm, le CPAS, les entreprises locales et les acteurs de formation ? Si oui, peut-on en connaître les modalités ? Si non, un tel cadre est-il à l'agenda ?

- Dans votre DPC, vous annonciez la création d'un Conseil consultatif des classes moyennes, afin de favoriser les échanges avec le tissu économique local. Où en est ce projet ?

À l'heure où plusieurs communes prennent des initiatives concrètes pour anticiper l'impact des décisions fédérales, il nous paraît essentiel que Namur affirme également une ligne claire, cohérente et proactive sur le front de l'emploi.

Je vous remercie pour votre attention et vos réponses.

Fabian MARTIN
Conseiller communal
Chef de groupe PS